

Annexe

BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC ET MOTIFS DE LA DECISION

PERMIS D'AMENAGER N°02234322C0003

I - Contexte de la procédure

L'Article R.421-22 du code de l'urbanisme prévoit que certains aménagements légers autorisés en espaces remarquables doivent être précédés de la délivrance d'un permis d'aménager.

Une demande de permis d'aménager relative à l'aménagement de sentier et à la pose de mobilier sur Le Castel a été transmise en Mairie par Madame Bénédicte BOIRON, Maire de la Commune de Trébeurden le 18 mai 2022, enregistrée sous le numéro n°02234322C0003.

Le projet de travaux est situé dans une zone identifiée comme espace remarquable par le Plan Local d'Urbanisme en vigueur (zone NL).

L'Article L.121-24 du code de l'urbanisme dispose que :

« Des aménagements légers, dont la liste limitative et les caractéristiques sont définies par décret en Conseil d'Etat, peuvent être implantés dans ces espaces et milieux lorsqu'ils sont nécessaires à leur gestion, à leur mise en valeur notamment économique ou, le cas échéant, à leur ouverture au public, et qu'ils ne portent pas atteinte au caractère remarquable du site.

Ces projets d'aménagement sont soumis, préalablement à leur autorisation, à enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement dans les cas visés au 1° du I de l'article L. 123-2 du code de l'environnement et à l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. Dans les autres cas, ils sont soumis à une mise à disposition du public pendant une durée d'au moins quinze jours, dans des conditions permettant à celui-ci de formuler ses observations. Ces observations sont enregistrées et conservées. La nature des documents communiqués au public et les modalités de leur mise à disposition sont précisées par l'autorité administrative compétente pour délivrer l'autorisation et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition. A l'issue de la mise à disposition et avant de prendre sa décision, l'autorité administrative en établit le bilan ».

Par arrêté municipal en date du 30 mai 2022, le Maire de TREBEURDEN a défini les modalités de la participation du public relatives au projet d'aménagement n°02234322C0003.

Conformément aux dispositions des articles L122-1 et L122-1 du code de l'environnement, il convient de tirer le bilan de la mise à disposition du public.

II - Déroulement de la mise à disposition

La mise à disposition du public est ouverte et organisée par l'autorité administrative compétente pour délivrer l'autorisation et s'applique aux projets pour lesquels une enquête publique n'est pas requise.

Par arrêté municipal du 30 mai 2022, le Maire a défini les modalités d'organisation de la procédure de mise à disposition du public dudit permis d'aménager (communication des dates de la mise à

disposition du public, des modalités de participation ainsi que de la nature des documents consultables).

Conformément à l'article L.121-24 du code de l'urbanisme, l'arrêté municipal a été porté à la connaissance du public au moins huit jours avant l'ouverture de la période de mise à disposition. Cet arrêté a été affiché dans le hall de la mairie

Une publication de l'arrêté municipal du 30 mai 2022 a également été réalisée sur le site internet de la commune de Trébeurden à l'adresse suivante : www.trebeurden.fr rubrique Infos Pratiques, Urbanisme et Aménagement, et ce jusqu'à la fin de la période de mise à disposition.

Elle s'est déroulée du jeudi 09 juin 2022 (09h00) au jeudi 23 juin 2022(12h00) inclus.

Le public a été informé de ladite procédure par un affichage de l'arrêté municipal en Mairie, sur le site internet de la Commune et sur le site du Castel où est projeté l'aménagement le 30 mai 2022, dans des conditions qui garantissent le respect du site ou du paysage concerné.

L'affichage de l'arrêté a été effectué 8 jours avant la mise à disposition du public et pendant toute la durée de la mise à disposition.

Une publicité a également été réalisée par une information publiée dans l'édition de « La Lettre » du mois de juin 2022.

Le dossier de permis d'aménager n°02234322C0003 comprenait :

- Le formulaire Cerfa de demande de permis d'aménager
- Un plan de situation
- Une notice descriptive du projet
- Le bilan de la concertation
- La notice d'évaluation des incidences Natura 2000

A l'issue de la mise à disposition du public, le Maire établit le bilan avant de prendre sa décision quant à la délivrance du permis d'aménager. Le bilan est tenu à disposition du public dès sa disponibilité pendant un an.

III - Bilan de la mise à disposition - synthèse des observations et propositions.

3.1 - L'accès du public au dossier :

Le dossier a été téléchargeable sur le site de la commune de Trébeurden à l'adresse suivante : <http://www.trebeurden.fr> du 09 juin au 23 juin 2022.

Le public pouvait également accéder à une consultation papier à l'accueil principal de la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et le samedi de 10h à 12h, à l'exception du jeudi après-midi où la mairie est fermée, du 09 juin au 23 juin 2022.

2.2 – Les observations enregistrées :

Aucune observation n'a été recueillie de la part de la population

⇒ Registre
0 observation

⇒ Courriers
0 observation

⇒ E-mails
0 observations

Au total, aucune observation n'a été adressée à Mme La Maire entre le 09 juin 2022 et le 23 juin 2022 inclus.

IV -CONCLUSION

Le résultat de la mise à disposition du public du permis d'aménager n°02234322C0003 n'est pas de nature à remettre en cause le projet d'aménagement.

Au regard des pièces du dossier et du bilan de la mise à disposition du public, l'autorité compétente considère que l'instruction du permis d'aménager visé peut être menée à son terme, afin de permettre l'aménagement de sentier et la pose de mobilier sur le site du Castel.



The image shows a handwritten signature in black ink to the left of a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'Mairie de Castel' and 'Canton d'Arques' around the perimeter.

Envoyé en préfecture le 19/07/2022

Reçu en préfecture le 19/07/2022

Affiché le

ID : 022-212203434-20220718-ARRETEBILANPA3-AI